

Le repli des offres d'emploi transmises au VDAB en juillet 2026 : épiphénomène ou signal précurseur d'un basculement ?

Une analyse conjoncturelle, sectorielle, structurelle et métrologique d'une statistique de flux

Auteur : Prof. Didier Van Caillie, d.vancaillie@uliege.be

Note d'analyse — 10 août 2026

Résumé

L'organisme public flamand Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) a enregistré 16 734 offres d'emploi reçues en direct au cours du mois de juillet 2026, en recul d'un cinquième sur un an et au plus bas niveau mensuel depuis mai 2020, au plus fort de la crise du Covid. Sur douze mois glissants, le total s'établit à 245 062 offres, soit un recul de 13 % par rapport à la période précédente. Dans une logique de résilience économique, la présente note d'analyse décompose ce fait statistique perçu en tant que potentiel signal précurseur d'un basculement structurel en cinq hypothèses explicatives : une contraction conjoncturelle de la demande de travail, un effet de composition sectorielle lié à la période de mesure, une détente de la tension sur le marché du travail, les effets de transformations structurelles de l'appareil productif, et enfin une érosion de la pertinence même de cet instrument de mesure statistique. L'analyse conclut que la première hypothèse apporte le poids explicatif principal, mais que la cinquième interdit de lire l'amplitude significative observée comme une réelle estimation non biaisée de la contraction de la demande de travail. L'écart entre des intentions de recrutement déclarées à un niveau record dans les petites et moyennes entreprises et un volume d'annonces enregistrées en repli constitue le principal point de tension analytique de la période et amène à la vigilance pour le futur quant à la pertinence réelle actuelle de cet indicateur de flux.

Mots-clés : marché du travail, Flandre, offres d'emploi, indicateur économique, conjoncture, mesure statistique.

1. Introduction

Le nombre d'offres d'emploi transmises à un service public de l'emploi constitue l'un des indicateurs avancés les plus suivis de la demande de travail régionale. Sa fréquence mensuelle, son délai de publication court et son ancrage administratif en font un instrument privilégié du diagnostic conjoncturel, en amont des statistiques d'emploi salarié dont la disponibilité est trimestrielle et le décalage plus important. La contrepartie de ces qualités réside dans la nature même de l'objet mesuré : un flux d'annonces communiquées à un opérateur déterminé, et non un recensement exhaustif des postes vacants dans l'économie.

Cette distinction devient déterminante lorsque l'indicateur atteint un point extrême. Le chiffre de juillet 2026 publié par le VDAB place le volume mensuel au niveau du printemps 2020, période de suspension administrative d'une large part de l'activité économique en raison de la première vague de déferlement du Covid.

A l'heure où l'économie européenne se veut davantage résiliente et donc en mesure de développer une réelle capacité d'anticipation économique, une telle correspondance appelle à la réflexion et à une décomposition rigoureuse : elle peut signaler une contraction de la demande de travail d'ampleur comparable à celle d'un arrêt d'activité d'une ampleur de celle de la crise du Covid, ce que ne corroborent toutefois ni les comptes nationaux ni les enquêtes d'opinion récentes, ou traduire la conjonction de plusieurs déterminants dont certains relèvent de la mesure de la demande d'emploi et non du phénomène mesuré.

La question traitée dans cette note de réflexion est la suivante : quelle part du repli observé mesure une contraction effective de la demande de travail, et quelle part traduit une modification du comportement de diffusion des employeurs ou du périmètre de l'instrument ? La réponse conditionne l'orientation des instruments de politique publique, selon qu'ils doivent agir en profondeur sur la demande de travail ou sur le processus même de mesure de la demande de travail.

2. Données, périmètre et précautions méthodologiques

La série mobilisée porte sur les offres reçues en direct par le VDAB dans le circuit économique normal hors missions d'intérim, périmètre désigné par l'acronyme néerlandais NECzU.

Trois exclusions structurent ce périmètre et limitent de facto la portée de toute inférence : les missions d'intérim en sont écartées, alors même que l'activité intérimaire constitue l'indicateur avancé classique du retournement du marché du travail ; les offres diffusées par les employeurs sur leurs propres canaux ou sur des plateformes privées ne sont comptabilisées que dans la mesure où elles transitent par l'opérateur public qu'est le VDAB ; le circuit de travail adapté et les segments non marchands spécifiques font l'objet de traitements distincts.

La donnée analyse correspond par ailleurs à une statistique de flux et non de stock. Elle enregistre l'entrée d'annonces au cours d'une période, sans information sur la durée de vacance ni sur le nombre de postes effectivement pourvus. Un même poste diffusé à trois reprises au cours d'une année produit trois unités de flux. Cette propriété, sur laquelle la troisième famille d'hypothèses s'appuie, implique qu'une variation du volume enregistré n'entretient pas de relation proportionnelle avec la variation du nombre de postes à pourvoir.

Trois précautions complémentaires s'imposent pour la période examinée. La première tient à la saisonnalité : juillet constitue un mois de faible activité de recrutement, ce qui rend la comparaison en glissement annuel préférable à la comparaison avec le mois précédent, mais fragilise la comparaison directe avec mai 2020. La seconde tient à la base de comparaison : la série décroît pour la troisième année consécutive, après un sommet atypique atteint en 2022 lors de la sortie euphorique de la crise du Covid, et le recul de 9 % enregistré en 2025 par rapport à 2024 s'est prolongé selon une séquence de -10 % en janvier 2026, -11 % en avril 2026 et -13 % en juillet 2026. La progression de ces taux sur une base déjà érodée signale une accélération, non un simple prolongement. La troisième tient à une rupture instrumentale : la structure des professions employée par le VDAB a fait l'objet d'une refonte en 2026, qui interdit la comparaison des nomenclatures avec les exercices antérieurs, et les bulletins provinciaux mensuels ont été remplacés par une publication trimestrielle de synthèse.

Une dernière précaution porte sur l'articulation avec les sources concurrentes. L'enquête harmonisée sur les postes vacants, conduite selon le règlement européen et diffusée par l'institut national de statistique, mesure un stock de postes vacants au dernier jour du trimestre, sur un échantillon d'employeurs et pour l'ensemble des canaux de diffusion. Les deux instruments ne partagent ni l'unité d'observation, ni la périodicité, ni le périmètre de collecte, et leurs évolutions peuvent diverger sans que l'un invalide l'autre nécessairement. La série du VDAB offre la réactivité ; l'enquête harmonisée offre la représentativité. Le diagnostic conjoncturel se doit de les traiter comme complémentaires plutôt que substituables.

3. Première hypothèse : une contraction conjoncturelle de la demande de travail

L'interprétation retenue par le VDAB lui-même dans ses bulletins successifs est celle de la poursuite de l'affaiblissement conjoncturel de la demande de travail. Les indicateurs macroéconomiques indépendants convergent avec cette lecture. Les prévisions de croissance pour l'économie belge en 2026 ont été révisées de 1,1 % à 0,7 %, tandis que la confiance des entrepreneurs se situe à un niveau qui correspond historiquement à une croissance nulle. Les modèles de prévision immédiate de la Banque nationale de Belgique situaient la croissance du deuxième trimestre 2026 autour de zéro, avec une balance des risques neutre.

Les enquêtes qualitatives auprès des chefs d'entreprise documentent quant à elles le canal de transmission vers l'emploi. Les participants au Business Echo de la Banque nationale signalent une diminution des recrutements en glissement annuel et une atténuation des tensions sur le marché du travail, avec un recours accru aux départs naturels et une réduction du personnel temporaire et des heures supplémentaires. Le comportement d'investissement suit la même logique : les entreprises concentrent leurs projets sur l'amélioration de l'efficacité et la réduction des coûts, privilégiant une logique d'efficience capitalistique, plutôt que sur l'expansion de leurs activités à vocation plus laboristique, orientation qui produit peu de créations nettes de postes.

La dimension de destruction d'activité via les faillites d'entreprises complète le tableau. Près de sept mille faillites ont été enregistrées en Flandre sur douze mois, niveau supérieur de moitié à celui d'avant

2020. Chaque défaillance supprime un flux de recrutement de remplacement récurrent, effet dont la persistance excède celle du choc initial.

L'activité intérimaire fournit enfin un signal antérieur et concordant. Exclue du périmètre NECzU, elle constitue l'indicateur avancé classique du retournement du marché du travail belge, et son repli est engagé depuis le début de 2022 selon les analyses des organisations patronales flamandes. La séquence observée est donc conforme à une transmission ordinaire du cycle : contraction du travail temporaire, puis prudence dans les recrutements permanents, puis progression des demandeurs d'emploi. Les prévisions nettes d'emploi des enquêtes internationales menées auprès des employeurs belges corroborent cette chronologie, avec un solde d'intentions au plus bas depuis 2021 pour le premier trimestre 2026 et des positions négatives dans la construction et l'immobilier.

Cette première hypothèse rend compte de la direction du mouvement et d'une part substantielle de son ampleur. Elle explique toutefois moins l'ampleur particulière du chiffre de juillet, dès lors que la croissance demeure positive et que la création nette d'emplois reste anticipée à un niveau supérieur à celui de 2024 dans les projections du Bureau fédéral du Plan.

4. Deuxième hypothèse : un effet de composition sectorielle

Le repli constaté n'est clairement pas uniformément distribué, et sa composition amplifie l'effet agrégé. Sur la période de douze mois s'achevant en avril 2026, la contraction atteignait 36 % dans le secteur financier, 26 % dans les loisirs, la culture et le sport, et 25 % dans l'informatique. Ces amplitudes portent sur des segments dont le poids dans le volume total d'offres demeure intermédiaire. Le facteur déterminant de l'agrégat réside par contre dans le repli simultané des trois premiers pourvoyeurs d'offres : services aux entreprises, services sociaux et enseignement, en recul respectif de 15 %, 14 % et 11 %.

Constatons par ailleurs que deux de ces trois segments dépendent du financement public. La croissance de l'emploi public ralentit en 2026 sous l'effet des mesures d'économies budgétaires, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan, ce qui introduit une composante budgétaire dans un indicateur communément interprété comme un signal de marché. Quelques segments de taille réduite progressent, dont le secteur primaire et la fabrication de matériaux de construction, sans compensation de l'agrégat.

Cette composition suggère que le repli combine un choc conjoncturel commun et un ajustement budgétaire dont la temporalité et les déterminants diffèrent. Toute projection fondée sur la seule conjoncture surestime la probabilité d'un rebond mécanique des segments financés sur fonds publics.

5. Troisième hypothèse : une détente de la tension sur le marché du travail et son corollaire, une contraction du flux de republications

Un marché du travail tendu produit un volume d'annonces supérieur à ce que justifie le nombre de postes à pourvoir. L'employeur qui ne parvient pas à recruter republie, multiplie les canaux et prolonge la diffusion. La détente inverse ce mécanisme : le volume enregistré diminue plus vite que le nombre de postes, par réduction du taux de republication et du nombre de canaux mobilisés par poste.

Les conditions de ce retournement sont actuellement réunies. Le nombre de demandeurs d'emploi sans travail a progressé de 7 % entre décembre 2024 et décembre 2025, avec une augmentation supérieure à 30 % à souligner parmi les diplômés hautement qualifiés en début de parcours (donnée qui pourrait aussi être considérée comme un signal précurseur de l'impact de l'intelligence artificielle sur la demande de profils hautement qualifiés mais peu expérimentés, aspect sur lequel nous revenons ci-après). Le volume de candidatures reçues par annonce augmente en conséquence, ce qui abrège les délais de pourvoi et réduit la nécessité d'une diffusion étendue.

Une distinction méthodologique doit être mise en lumière sur ce point. La limitation dans le temps des allocations de chômage modifie la composition et le volume des demandeurs d'emploi enregistrés, avec un basculement d'une partie de cette population vers la catégorie des anciens inactifs. Cette réforme agit sur l'offre de travail enregistrée et sur le ratio de tension sur le marché de travail, sans effet sur le nombre d'offres reçues. Elle explique une part de l'évolution du ratio, mais pas celle de son numérateur.

6. Quatrième hypothèse : des déterminants structurels de l'appareil productif aux effets émergents

Trois transformations structurelles pèsent actuellement sur la formation des postes en amont du cycle conjoncturel. La première relève de la substitution technologique. Parmi les employeurs belges qui réduisent leurs effectifs, 19 % attribuent à l'automatisation une diminution du besoin sur certains métiers et postes de travail, tandis que 29 % de ceux qui stabilisent leurs équipes privilégient un gel des embauches assorti d'un contrôle strict des coûts. Le Conseil supérieur de l'Emploi relève que plusieurs travaux récents identifient un effet négatif sur l'emploi des travailleurs jeunes dans les professions exposées à l'intelligence artificielle, la connaissance théorique étant plus substituable que l'expertise accumulée. Les données d'entreprises de services en ressources humaines situent le nombre de jeunes adultes titulaires d'un contrat à durée indéterminée au plus bas niveau en cinq ans au début de 2026.

La deuxième transformation concerne l'environnement d'investissement. L'incertitude, la charge réglementaire, la complexité des procédures d'autorisation et les goulets d'étranglement en matière d'investissement d'infrastructure sont identifiés par les chefs d'entreprise comme influant sur le calendrier, l'ampleur et la localisation des investissements. La congestion du réseau électrique flamand constitue ainsi par exemple une contrainte physique d'apparition récente : le nombre de projets qui ne peuvent plus être raccordés selon la procédure classique est passé de 35 dossiers en mars 2025 à 1 250 en mars 2026. Un projet industriel dont le raccordement est différé de plusieurs trimestres ne produit aucune annonce de recrutement dans l'intervalle. Le coût du travail complète enfin ce faisceau : l'écart de niveau avec les pays voisins demeure évalué autour de 10 % dans la lecture patronale et gouvernementale, alors même que l'écart de flux se referme, l'estimation retenue pour 2026 s'établissant à -1,0 ou -1,1 %.

La troisième transformation, à dimension sectorielle, touche deux branches à forte intensité de recrutement. Dans la construction, 1 372 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de faillite au cours du premier semestre 2026, avec une extension de la difficulté du logement vers les infrastructures ; l'emploi sectoriel recule de 4,2 % sur un an et le nombre de permis délivrés pour de nouveaux bâtiments résidentiels en Flandre atteint son plus bas niveau depuis 2011. Dans l'industrie manufacturière, la pression est décrite comme structurelle par la Banque nationale, avec un repli de 14,8 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2025, niveau inédit depuis la pandémie. Ces deux branches produisent un flux d'annonces récurrent que leur contraction supprime pour plusieurs exercices.

7. Cinquième hypothèse : une érosion de la pertinence de l'instrument statistique en lui-même

La dernière famille d'hypothèses que nous retenons porte sur la mesure. Le volume enregistré est le produit du nombre de postes à pourvoir par le taux de transmission au service public qu'est le VDAB. Une baisse du second suffit à produire le fait observé sans variation du premier.

Trois éléments soutiennent cette lecture. Le premier est la substitution de canaux. Les plateformes privées, les sites de recrutement des entreprises, les réseaux professionnels et les bureaux de recrutement et sélection captent une part croissante de la diffusion. Le VDAB observe lui-même des trajectoires divergentes selon le canal, avec un recul des missions d'intérim et une progression des offres transitant par les bureaux de recrutement et sélection. Le second est le constat, formulé par des organisations patronales flamandes, qu'un nombre significatif de postes ne sont plus communiqués au service public ni aux autres canaux de recrutement formels. Une hypothèse plus directe circule dans le débat régional, celle d'une moindre confiance des entreprises dans l'efficacité du VDAB comme canal de recrutement, tandis que l'opérateur attribue le recul à la conjoncture.

Le troisième élément constitue un contre-test partiel de l'hypothèse conjoncturelle. Une enquête menée en mai 2026 auprès de petites et moyennes entreprises belges établit que 52,5 % d'entre elles envisageaient des recrutements additionnels au second semestre 2026, niveau le plus élevé depuis l'ouverture de cette série en 2021, et que 16,3 % seulement anticipaient une réduction du nombre d'emplois imputable à l'intelligence artificielle, contre 55,6 % un gain d'efficacité. La coexistence d'intentions de recrutement à un maximum historique et d'un volume d'annonces enregistrées au minimum de six ans ne s'explique dès

lors pas par la seule contraction de la demande de travail mais appelle à une réflexion méthodologique quant au processus et au design de mesure de cette statistique.

8. Discussion

L'analyse que nous proposons n'établit pas d'équivalence entre les cinq familles considérées.

La première détient le poids explicatif principal, corroborée par des sources indépendantes de l'opérateur et par des indicateurs qui ne partagent pas son protocole de collecte des données primaires. Les deuxième et troisième familles agissent en amplificateurs : la composition sectorielle concentre le choc sur les segments à fort volume d'annonces, et la détente de la tension réduit le taux de republication au-delà de la variation du nombre de postes. La quatrième déplace le niveau d'équilibre de la demande de travail sans expliquer la dynamique mensuelle. La cinquième, enfin, introduit un biais statistique de mesure dont le signe est déterminé, la sous-estimation systématique de la demande de travail réelle, mais dont l'amplitude ne peut être quantifiée avec les données publiques disponibles.

Cette asymétrie a une conséquence opérationnelle. Un redressement de l'indicateur non accompagné d'une inflexion des faillites, de l'investissement des entreprises et de l'emploi salarié relèverait de la seule dimension de mesure statistique réelle des offres d'emploi et ne constituerait pas un signal de reprise. Le risque symétrique, plus probable au vu de l'écart documenté avec les intentions de recrutement, est celui d'une reprise réelle non captée par l'instrument.

La distinction entre les hypothèses considérées influe également la nature des instruments mobilisables pour agir et orienter la décision politique. En Flandre, les leviers agissant sur la demande de travail relèvent du coût du travail, des procédures d'autorisation, du raccordement des projets industriels au réseau électrique, de la fiscalité du logement neuf et du niveau de l'investissement public en infrastructures. Les leviers agissant sur la mesure relèvent pour leur part de l'interfaçage des systèmes de gestion des candidatures des entreprises avec ceux de l'opérateur public, de l'intégration des flux issus des plateformes privées et des dispositifs incitant à la transmission des offres. Les premiers leviers modifient la nature même du phénomène mesuré, les seconds la connaissance que l'on en a. Leur confusion produit des évaluations de politique publique erronées dans les deux directions.

Trois observations permettraient de départager les hypothèses. La première est la comparaison du volume enregistré avec une source de diffusion indépendante, plateformes privées ou agrégateurs, sur un périmètre professionnel homogène. La deuxième est l'évolution du délai moyen de pourvoi, dont la contraction confirmerait la détente et la réduction du taux de republication. La troisième est la mesure directe du taux de transmission par enquête auprès des employeurs, seul instrument capable d'estimer la couverture de l'opérateur public.

9. Conclusion

Le chiffre de juillet 2026 du nombre d'offres d'emploi reçues par l'opérateur public flamand VDAB, surprenant par son niveau revenu au pire moment de celui de la crise du Covid, est robuste comme fait statistique et fragile comme mesure de la demande de travail. Il enregistre une contraction réelle de l'offre d'emplois en Flandre, dont la conjoncture belge, la composition sectorielle du repli et la trajectoire de deux branches à forte intensité de recrutement rendent compte de manière convergente. Mais il l'enregistre au moyen d'un instrument statistique dont la pertinence se réduit, sous l'effet conjoint de la diversification des canaux de diffusion et de la détente du marché, qui réduit le nombre d'annonces nécessaires par poste.

La comparaison avec mai 2020 relève de la coïncidence arithmétique plutôt que de l'équivalence économique. Elle oppose un mois de suspension administrative de l'activité à un mois d'été ordinaire dans une économie en croissance faible mais positive. L'usage de cette série comme indicateur avancé demeure fondé sous condition d'une lecture articulée aux statistiques d'emploi salarié, de défaillances d'entreprises et d'activité intérimaire, et d'une actualisation périodique de l'estimation du taux de transmission des offres au service public.

10. Limites de l'analyse

Deux limites significatives impactent la portée de nos conclusions.

D'abord, la décomposition proposée demeure qualitative : les données publiques ne permettent pas d'attribuer une part quantifiée du recul de treize points à chacune des cinq hypothèses considérées, faute d'une estimation à jour du taux de transmission des offres au service public.

Les sources mobilisées relèvent en outre de protocoles hétérogènes, associant statistiques administratives, comptabilité nationale, enquêtes d'opinion auprès des employeurs et données de bureaux d'information commerciale, dont les périmètres géographiques varient entre la Flandre et l'ensemble du pays.

Sources mobilisées

Acerta, ETION et VKW Limburg (2026). KMO Werkbarometer, édition de mai 2026.

Banque nationale de Belgique (2026). Business Echo et Business Cycle Monitor, deuxième trimestre 2026.

Bouwunie et Embuild (2026). Perspectives économiques du secteur de la construction et statistiques de défaillances, données GraydonCreditsafe pour le premier semestre 2026.

Bureau fédéral du Plan (2026). Budget économique 2026 et perspectives économiques 2027-2031.

Conseil central de l'économie (2026). Rapport technique intermédiaire et rapport sur les trois handicaps.

Conseil supérieur de l'Emploi (2026). L'intelligence artificielle sur le marché du travail.

Elia et Fluvius (2026). Communications relatives à la congestion du réseau et aux raccordements industriels.

ManpowerGroup Belgium (2025). Enquête sur les prévisions d'emploi, premier trimestre 2026.

VDAB, Studiedienst (2026). Vacatureberichten mensuels et étude sur les métiers en pénurie.

Voka (2026). Analyses de l'organisation patronale flamande sur le marché du travail et la congestion du réseau électrique.